

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois.
22 francs pour six mois.
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LYON, 6 AOUT 1846.

Nous n'avons pas l'habitude de dénaturer les faits, de les torturer pour en fausser le caractère, pour en tirer des interprétations favorables aux idées que nous défendons. A quoi bon reculer devant leur exacte signification et mettre en doute ce qui est certain ? A quoi bon, quand on a éprouvé une défaite, en dissimuler la portée et l'étendue ? En est-on plus fort pour cela ?

Assurément non ; il nous paraît, au contraire, beaucoup plus digne de dire tout de suite sa pensée et d'aller droit à la réalité quelle qu'elle soit. Aussi ne contesterons-nous pas au ministère son triomphe électoral. Il avait une majorité certaine dans la dernière législature, il en aura une plus compacte dans celle-ci. Le voilà maître du champ de bataille, et l'opposition a été vaincue.

Est-ce à dire pour cela que le ministère pourra à son gré disposer de notre honneur, de nos droits, de nos finances, que son pouvoir sera sans contrepoids, et que nous subirons longtemps encore son joug déplorable ? Nous ne le pensons pas. La victoire qu'il a obtenue n'est pas l'expression de la volonté publique, elle n'est pas même l'expression de la volonté du corps électoral. Nous avons pu juger à Lyon des manœuvres à l'aide desquelles on a obtenu la majorité dont on se vante tant aujourd'hui, et tout nous prouve que de pareilles choses ont eu lieu sur tous les points de la France.

Les collèges électoraux ont été placés sous le coup de la brigue et des obsessions de toutes sortes. Ils n'ont pas agi spontanément, librement, et la plupart de leurs décisions sont entachées de corruption. Le ministère a abusé de ses moyens d'influence pour obtenir des choix conformes à ses vues ; quand il prétend qu'il a pour lui la majorité des collèges électoraux, il trompe le pays ; s'ils avaient été avec lui et pour lui, il n'aurait pas voulu se compromettre, comme il l'a fait, par des actes dégradants et contraires en tous points à la morale publique. Sans doute le plus grand nombre restera enfoui, sans doute on ne pourra pas percer toutes les ténébreuses intrigues auxquelles on s'est livré ; il en surgira cependant assez pour que la vérité soit connue, pour qu'on ne puisse pas douter de la nature des moyens qu'il a employés pour obtenir de bonnes élections. Aujourd'hui M. de Villèle est dépassé.

M. Guizot n'a pas été stationnaire, comme on voit, en matière d'élections, et s'il se refuse à tout progrès quand il s'agit de doter le pays de quelques institutions utiles, il s'abandonne facilement aux combinaisons qui peuvent développer parmi nous les instincts pervers et les sentiments égoïstes. Nous savons que la presse ministérielle traitera nos griefs de déclamations, qu'elle démentira les faits les plus pertinents, qu'elle voudra empêcher la vérité de se faire jour ; quoi qu'elle fasse, elle n'y parviendra pas. Les bons citoyens qui dans ces temps de crise ne désespèrent pas de l'avenir de la patrie, qui veulent défendre jusqu'au bout et pied à pied nos garanties politiques conquises au prix de tant de sacrifices, sauront bien trouver la preuve de ses machinations et donner un corps saisissable aux indices accusateurs qui se produisent de toutes parts.

Que la victoire honteuse du ministère ne les décourage pas, car tout n'est pas perdu. D'ailleurs, la capitale n'a pas été entachée par la corruption électorale ; elle a résisté aux influences pernicieuses qui ont eu succès sur d'autres points de la France, et son attitude sera toujours un contrepoids suffisant pour faire réfléchir les fauteurs d'arbitraire, les partisans de dictations. Paris est là, toujours prêt à résister aux coups d'é-

tat, à arrêter les excès du pouvoir ; Paris est là, avec son armée de citoyens, ses organes actifs et intelligents de la pensée publique, et Paris ne veut pas qu'on escamote ce qui nous reste encore de droits politiques, qu'on enterre les principes proclamés par deux révolutions. Ne nous décourageons donc pas.

La lutte du droit contre l'arbitraire, de l'honneur national contre l'abaissement continu, sera vive et acharnée ; est-ce à dire pour cela que nous devons abandonner tout espoir de regagner le terrain que nous avons perdu depuis quelques années ? Assurément non, et l'opposition n'aurait pas même vingt députés dans la chambre que nous tiendrions le même langage, et que nous n'en combattrions pas avec moins de persistance le système de la paix à tout prix.

On nous communique la note suivante :

« L'arrondissement de Roanne est enfin débarrassé de son député pritchardiste. M. Baude, l'homme de M. Guizot, n'a pas été réélu.

« Les oppositions de gauche et de droite étaient convenues qu'après le premier tour de scrutin on se réunirait contre l'ennemi commun.

« M. de Rainneville, candidat de la droite, ayant eu quelques voix de plus que l'honorable M. Alcock, les électeurs de la gauche, tenant loyalement leur promesse, après avoir obtenu de M. de Rainneville toutes les garanties qu'ils pouvaient désirer, ont porté sur lui toutes leurs voix. Il a réuni 277 suffrages. M. Baude, malgré toutes les promesses, les menées et les menaces mêmes de l'administration, n'a obtenu que 186 voix.

« Ce résultat est heureux. L'arrondissement, en proie depuis bien des années à la corruption la plus déhontée, échappe pour toujours à toute influence ministérielle et ne relèvera plus désormais que de sa conscience. Les efforts de toute administration qui ne serait pas nationale viendront toujours se briser contre une majorité puissante par ses éléments, par le nombre et par son union, qui veut le maintien et l'amélioration des institutions du pays ainsi quesa grandeur.

« L'expulsion de M. Baude débarrasse l'arrondissement de la honteuse et funeste influence des agents auxquels il déléguait son pouvoir. Ils sont trop connus dans l'arrondissement pour que nous ayons besoin de les désigner.

« Sans doute le ministère Pritchard, pour reconnaître les bons services d'un de ses amis et fidèles députés, voudra envoyer M. Baude prendre ses invalides à la chambre des pairs ; mais l'osera-t-il ? Cela est douteux. »

Nous lisons dans le *Journal de la Somme* :

Un voyageur, arrivant d'Eu, et se disant électeur à Lille, où il se rendait pour prendre part aux élections, a été arrêté aujourd'hui (dimanche), à la suite de propos par lesquels il annonçait que le roi venait d'être gravement blessé.

On nous assure, d'un autre côté, qu'un négociant en liquides de notre ville a reçu ce matin une lettre dans laquelle on lui dit qu'à la bourse de Rouen on ne voulait point faire d'affaires, attendu que le bruit avait couru que le roi et le comte de Paris avaient été blessés.

Le *Journal de la Somme* ajoute plus loin :

Des renseignements qui nous sont communiqués dans la soirée nous autorisent à penser que le monsieur arrêté aujourd'hui à Amiens appartient à la police de Paris. On aura sans doute pensé qu'en impressionnant les électeurs de nos deux collèges par des rumeurs inquiétantes, on obtiendrait peut-être d'eux qu'ils se montrassent moins prononcés dans la manifestation anti-pritchardiste dont la ville d'Amiens a été le théâtre. On peut voir combien on s'est trompé.

Des informations particulières que nous avons reçues confirment les renseignements donnés par le *Journal de la Somme*. Il en résulte que c'est sur la demande d'électeurs de l'opposition, et en vertu d'un ordre de M. Damecy, avocat-général, que l'individu qui annonçait dans les groupes un nouvel attentat contre le roi a été arrêté. Il en résulte encore que cet in-

dividu, après avoir été interrogé par M. le procureur-général, aurait été mis en liberté parce qu'il avait exhibé non pas une carte d'électeur, mais une carte de police, comme beaucoup de mouchards en ont toujours une, soit à Paris, soit lorsqu'on les envoie travailler dans les départements. Il y a là un fait qui demande à être éclairci, et nous espérons que la chambre cherchera à l'approfondir. On conçoit quelle grave responsabilité le ministère aurait encourue, si, pour faire triompher sa politique et ses candidats, il n'avait pas craint d'envoyer dans les départements des émissaires chargés d'y jeter le trouble et l'inquiétude au moment où les portes des collèges électoraux allaient s'ouvrir et où il allait y comparaître avec l'indemnité Pritchard et toutes les autres hontes qu'il avait à se faire pardonner.

Nous lisons dans l'*Émancipation* :

« La défaite du candidat radical a été dans Toulouse, au sein de notre jeune population d'étudiants et de la classe ouvrière, un sujet général de tristesse et d'affliction.

« Dimanche au soir, un nombre considérable de jeunes gens se sont rendus auprès de l'ex-député.

« Ils sont allés exprimer à M. de Genoude tout l'espoir que son arrivée à la chambre leur donnait touchant cette réforme électorale dont l'éloquent publiciste poursuit la réalisation avec tant de talent.

« Ils allaient porter à M. Joly les regrets et la douleur qu'ils éprouvaient de sa défaite ; ils allaient lui dire que tout ce que Toulouse compte dans son sein d'hommes intelligents et patriotes protestaient énergiquement contre ce révoltant témoignage d'abaissement et de corruption.

« M. Joly a été véritablement ému devant les expressions simples et touchantes de cette jeunesse généreuse qui le venait si noblement. Il a répondu à cette démarche par des paroles pleines de dignité, et, comme toujours, il a bien recommandé que l'on évitât tout prétexte de la plus légère agitation ; mais cela ne faisait pas l'affaire de la préfecture.

« A la première annonce de ces manifestations, des troupes considérables de cavaliers et de fantassins furent mises en mouvement, et certes il n'a tenu ni à la préfecture ni à la police que nous n'ayons à cette heure à déplorer de fâcheux accidents.

« Comme d'habitude, des brutalités révoltantes ont été commises. Ainsi, l'on nous cite un commissaire de police qui, armé d'un gourdin, faisait bravement le métier d'assommeur. Chose plus inouïe encore : un chef de bataillon, qu'on nous assure appartenir au 21^e léger, a été vu courant sur des jeunes gens, les empoignant au collet et les jetant à ses soldats.

« Il n'est pas vrai que des pierres aient été lancées contre la maison de M. Cabanis, pas plus que contre la force armée, ainsi que l'ont annoncé les deux journaux de police. Le seul cri : « Jetez-leur des pierres ! » s'est fait entendre ; et comme si ce cri était parti d'un groupe de personnes attablées pacifiquement devant le café de la Préfecture, la police s'est ruée dans l'établissement, où des dégâts ont été commis.

« Et tout cela sous prétexte de l'ovation décernée à M. Cabanis par la foule qui a voulu, passant devant sa maison, lui faire comprendre quels sentiments de répulsion a soulevés dans Toulouse l'élection si intelligente et surtout si désintéressée de la majorité des électeurs du 1^{er} collège.

« Hier soir, une députation d'ouvriers s'est également rendue chez M. Joly afin de lui manifester leur douleur de son échec devant l'urne électorale.

« M. Joly a remercié les hommes du peuple de ce témoignage de sympathie, et chacun a pu comprendre que si le député était tombé, l'ami du peuple était encore debout. Nous sommes profondément affligés de la marche de la bourgeoisie qui ne comprend plus l'avenir.

« Hier soir encore, grand déploiement de forces, patrouilles d'infanterie et de cavalerie. L'autorité militaire cherche évidemment un complément de victoire que les Toulousains auront le bon sens de ne pas lui donner. »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 AOUT.

SOCIÉTÉ DU SPLEEN EN ANGLETERRE.

En l'année 1786, plusieurs citoyens de Londres, qui se trouvaient atteints de la maladie du spleen, conçurent le projet de se réunir et de se constituer en société. A peine sortie de leurs lèvres, cette idée fut vivement approuvée, et des milliers d'individus voulurent y prendre part. Mais les fondateurs, loin d'admettre tous ceux qui se présentaient, furent au contraire très sévères sur le point de l'élection. Leurs portes furent seulement ouvertes au spleen le plus aristocratique. On exigea du prétendant qu'il prît dans le monde d'une fortune brillante ; qu'il eût acquis le spleen par des chagrins, de galanteries et de déceptions ; qu'il eût résisté aux remèdes les plus efficaces et à la méthode la plus sage. A son entrée dans la société, chaque prétendant devait remettre au trésorier un bon de 100 livres sterling.

La difficulté de remplir toutes ces conditions fit éloigner beaucoup de candidats, et le nombre des associés ne se composa que de trente. La société, à peine constituée, son premier soin fut de se réunir en séance pour délibérer sur le but de sa mission. Chacun prit à son tour la parole sur un ton si mélancolique, qu'après une discussion aussi grave que celle que peu vive et animée, on resta d'accord, avant tout, de vaincre le spleen en cherchant tous les moyens possibles pour délivrer la société de cette maladie mortelle. On offrit de grands prix aux philosophes, aux médecins et aux physiologues qui écriraient des traités sur une aussi importante matière, qui établiraient des méthodes inconnues et inventeraient des remèdes efficaces. Mais en vain : les philosophes et les docteurs ne trouvèrent rien de nouveau, et cette maladie résista à toutes les

tence par le meilleur moyen possible. Ils proposèrent un suicide général, soit en se précipitant tous ensemble, un jour donné, dans la rivière, soit en s'empoisonnant tous dans un repas. Les plus modérés réclamèrent contre cette violente proposition. Une semblable mesure, disaient-ils, serait attribuée à un orgueil insensé, sans qu'on vit en elle d'autre désir que celui d'attirer l'attention générale et de faire parler les gens oisifs. Cependant aucun des membres présents ne s'éleva contre le suicide, tous le considéraient comme un asile où ils pouvaient se réfugier quand ils se sentaient accablés par le poids de la vie. On convint sans opposition que le suicide devait être permis aux membres de la société, non pas un suicide précipité et ordinaire qui pût être considéré comme un acte irréfléchi d'ennui ou de désespoir, mais un suicide régulier, méthodique, raisonné, accompagné de toutes les garanties de la préméditation et sanctionné par l'assentiment de la société. En conséquence, on convint que personne ne pourrait s'ôter la vie sans l'agrément et la permission officielle de ses collègues. On limita le nombre des suicides à deux par an. Ils devaient avoir lieu à des époques déterminées et à six mois de distance l'un de l'autre. Comme il était probable que plusieurs à la fois solliciteraient cette permission, on décida que trois jurés désignés par le sort formeraient un tribunal devant lequel les solliciteurs à cette faveur exposeraient les raisons qu'ils avaient pour se défaire de la vie. Le tribunal devait décider, et sa sentence était un consentement de mort.

Le terme fixé par le tribunal arrivé, on mit dans une urne le nom des candidats, et au premier billet sorti, celui à qui correspondait ce nom exposa ses chagrins de la manière suivante :

« Je m'appelle sir Humphrey D... j'ai trente-cinq ans, quoique je paraîsse plus jeune ; mais si l'âge pouvait se compter par les souffrances, je pourrais dire que j'ai plus d'un siècle et que je suis le doyen de la société. Pour me tourmenter, le malheur s'est servi d'un moyen ingénieux et cruel : en me prodiguant ses prétendus faveurs, la fortune a voulu que j'éprouvasse les dégoûts de la vie.

« Né dans une classe élevée, encore enfant, j'héritai d'un revenu qui se montait à plus de vingt mille livres sterling. Mon tuteur fut si probe, géra si bien mes affaires, qu'il me remit fidèlement ses comptes quand j'atteignis ma majorité. Tout ce que je voulais, tout ce que je pouvais désirer,

je l'obtenais sans le moindre inconvénient ; il me suffisait d'avoir envie d'une chose pour la posséder. La fortune me souriait en tout, et je me trouvais au comble de la félicité. Les imprudences que je commettais dans ma jeunesse tournaient toujours à mon avantage, et toutes mes folles avaient une fin que la prudence elle-même pouvait envier.

« Une nuit j'eus au théâtre quelques démêlés avec un major irlandais, duelliste formidable, qui se battait fréquemment, et avait le grand honneur d'envoyer ses adversaires dans l'autre monde. Le major se figura être l'offensé, et par conséquent le choix des armes lui appartenait : il choisit le pistolet. Je n'avais jamais fait usage de pareille arme, et le major, au contraire, était d'une adresse admirable. Mes amis préparaient mon oraison funèbre, et moi je risais de leur crédulité. Le sort, qui jusque-là avait été favorable au major, fit cette fois descendre le pauvre diable dans la tombe, et ma balle, lui entrant par l'œil droit, vengea toutes les victimes qu'il avait sacrifiées.

« Telle est l'histoire de mon premier duel ; je ne vous parlerai point de mon sort heureux, vous en seriez étonnés. Jamais il ne m'a été contraire en rien. Dans le jeu, j'ai toujours gagné des sommes immenses ; quand j'ai voulu voir jusqu'où allait mon pouvoir, j'ai toujours fini par débanquer. A Epsom et à Newmarket, je n'ai cessé de remporter la victoire en faveur du cheval pour lequel j'ai parié ; il m'en arrive toujours de même dans les paris les plus extravagants que je fais. Comme je suis un honnête homme, je n'ai plus joué ni parié ; la même probité m'oblige à m'abstenir du duel, et m'impose beaucoup de circonspection envers les aventures galantes. D'un autre côté, tous ces triomphes, loin de flatter ma vanité et d'enthousiasmer mon esprit, n'ont fait que me rendre la vie d'un poids insupportable. J'ai voulu me dépayser pour fuir un sort aussi constant, et le même bonheur m'a poursuivi partout. En France, en Italie, en Allemagne, en Amérique, j'ai obtenu de nouveaux lauriers, et ma bonne fortune s'est obstinée à me préparer les plus heureux événements. A présent le spleen s'est emparé de moi dans de tels termes, que je regarde comme un bonheur que vous m'accordiez la grâce de pouvoir m'ôter la vie.

En effet, la décision du tribunal tomba sur Humphrey qui répondit avec un amer sourire : « J'en étais sûr. » Il salua les assistants, et remerciant les juges, il sortit un pistolet de sa poche et se brûla la cervelle. Une auss

On nous écrit de Lodève, dit l'Indépendant de Montpellier, d'incroyables détails sur les intrigues qui ont donné la majorité à M. Viger. En attendant d'avoir des renseignements plus complets, nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, écrite par le maire de Saint-André la veille de l'élection, et adressée aux électeurs de cette localité :

« Monsieur,

« M. Viger, premier président de la cour royale de Montpellier, désirant connaître la localité de Saint-André, vous êtes, en conséquence, invité à vous rendre ce soir à trois heures et demie chez M. Rouquette-Constantin, médecin, à l'effet d'obtenir des renseignements sur les demandes faites pour la commune.

« J'ai l'honneur de vous saluer affectueusement.

« Le maire de Saint-André, VINCENT MARSAL. »

Ajoutons à cette lettre, qui fait apprécier la nature de la majorité de M. Viger, que le matin même de l'élection les forces étaient en balance. Deux bureaux de poste demandés comme condition du vote n'avaient pas été accordés; les électeurs des deux communes postulantes ont fermement manifesté l'intention de voter selon leur conscience, si les bureaux n'étaient pas accordés avant l'élection. La sous-préfecture, ainsi menacée, a passé honteusement sous les fourches caudines; on a affiché au secrétariat de la sous-préfecture la commission portant création des deux bureaux, et l'on a dit aux électeurs d'aller y voir.

Trois places de percepteurs se trouvant vacantes par hasard, ont été exploitées avec un égal bonheur.

Ces scandales ne sont ni les seuls ni les plus ingénieux qui aient été employés, et voilà comment M. Viger a obtenu 273 voix contre son concurrent, qui en a réuni 173.

Paris, le 4 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Trois cent quarante-neuf nominations étaient connues hier soir, et sur ce nombre le Journal des Débats en compte 229 pour le ministère et 120 seulement pour l'opposition.

Les calculs et les classifications de la feuille ministérielle pourraient bien être contestés; mais nous consentons à les accepter pour parfaitement exacts et à reconnaître par conséquent que l'opposition a été battue, cruellement battue dans la lutte électorale qui vient d'avoir lieu. Nous n'éprouvons à faire cet aveu aucun embarras, car le résultat des élections ne prouve rien contre l'opposition; contre ses candidats, contre ses principes; il ne prouve pas que la dernière législature se soit conduite honorablement en votant l'indemnité Pritchard, ni qu'elle ait bien servi les intérêts du pays en accordant au ministère tout ce qu'il lui a demandé. Il prouve seulement que la corruption a fait dans le corps électoral de tels ravages, qu'elle y a pénétré si profondément, qu'il n'y a peut-être plus d'espoir de sortir par les voies régulières et pacifiques de la triste situation dans laquelle le pays a été jeté. Il prouve que les hommes qui nous gouvernent sont bien décidés à pousser leur système à outrance, et qu'ils réservent à la France plus d'une surprise nouvelle dans l'avenir, tel qu'ils se croient aujourd'hui les maîtres de le régler.

Ce qui vient de se passer ne nous décourage en aucune façon. Ce qui nous donne surtout confiance, c'est l'attitude de Paris, c'est la fermeté et l'intelligence avec lesquelles il a refusé de se laisser aller à ce mouvement général d'abaissement et de dégradation auquel ont si facilement cédé tant de départements. Ce qui nous rassure contre les dangers que pourrait faire craindre la composition de la nouvelle chambre, c'est la vigueur avec laquelle Paris a tenu tête à la politique ministérielle. Si Paris avait aussi lâché pied, s'il avait, lui aussi, poussé le cri de *sauve qui peut* qui paraît avoir été prononcé dans un si grand nombre de collèges électoraux, qui sait l'audace que cela aurait donnée au ministère et les excès nouveaux auxquels il aurait pu se porter? Heureusement Paris ne s'est pas laissé démoraliser ni entamer, il est demeuré inattaquable dans son patriotisme, et s'il a perdu l'un de ses meilleurs députés, le regrettable M. Bethmont, il a, en compensation, conquis la position électorale la plus importante de France; il est resté maître du terrain dans le deuxième arrondissement. La France peut être tranquille; aussi long-temps que Paris se tiendra ainsi à l'avant-garde, l'arme au bras et l'œil éveillé, le pays n'aura rien à craindre. Paris est le boulevard qui défend les libertés publiques contre les attaques insensées dont l'enivrement de la victoire pourrait donner l'idée au ministère; mais que d'actions de grâces la France ne lui doit-elle pas pour la fermeté et le dévouement avec lesquels il a ainsi fait face au système?

Faut-il s'étonner d'une telle conduite? Et pourquoi? C'est Paris qui a fait la révolution de juillet; il tient à son œuvre, il la défendra jusqu'à ce qu'elle cesse d'être attaquée, jusqu'à ce qu'enfin les principes dont elle devait consolider le triomphe n'aient plus rien à redouter de ces hommes qui ont rêvé qu'ils étaient assez forts pour arrêter la révolution et pour l'empêcher de faire son chemin.

— On nous écrit d'Aurillac que le bureau de l'opposition a obtenu une très grande majorité. Si M. Saphary et M. de Murat, candidats de l'opposition, se réunissent au second tour de scrutin, le député ministériel sera élu.

— M. Berger, nommé à Thiers comme à Paris, n'a obtenu dans le premier de ces collèges que la majorité absolue, 158 voix sur 274.

— M. de Saint-Aignan n'a eu que cinq voix de plus que la majorité absolue contre M. Corne, député sortant, à Cambrai (*extra muros*). C'est M. de Saint-Aignan qui était servi dans ses manœuvres électorales par un sieur Contencin, lequel avait divisé les électeurs en *bons*, en *mauvais*, et en *douteux*, dans des circulaires qu'il envoyait en sa qualité de sous-préfet.

A Valenciennes, M. de Maingoval, pritchardiste, ne l'a emporté que de quelques voix sur ses concurrents. Il a eu 412 voix, et la majorité absolue était de 408.

— M. Delacour, ministériel, a été nommé à Caen (*extra muros*) contre M. de Fontette, légitimiste, député sortant.

A Falaise, M. Paulmier, de l'opposition, a été nommé par 258 voix; 236 ont été données à M. Leclerc.

A Caen (*intra muros*), M. Abel Vautier a eu 404 voix, M. Aumont-Thiéville 594; les voix perdues ont été au nombre de 11. Il a dû y avoir hier un second tour.

— M. Paillet a été nommé à Château-Thierry.

— A Montluçon, l'administration, comme partout, a eu recours aux plus dégoûtantes manœuvres. Cependant nous espérons que l'honorable M. de Courtais sortira triomphant de la lutte où la vénalité est du côté de ses adversaires. Il a obtenu, au premier tour, 166 voix, et M. Perrot de Chezelles 116; 64 autres voix ont été portées sur deux autres candidats, ou perdues. Tout dépend de ces voix.

Nous donnons ci-après les changements qui, d'après le tableau, encore très incomplet, publié par le *Moniteur*, se sont opérés dans la députation :

A Laon, le premier tour de scrutin pour remplacer M. Desabes, démissionnaire, a été sans résultat.

A Château-Thierry, il n'y a pas eu de résultat au premier tour. La lutte a dû s'engager, le second jour, entre M. de Tillancourt, opposant, et M. Paillet, centre gauche ou ministériel, lequel, d'ailleurs, est nommé à La Rochelle en remplacement de M. Rastreau, ministériel.

A Tournon, M. de La Tourette, M., remplace M. Boissy-d'Anglas, M., qui est nommé en remplacement de M. Tavernier, M.

A Bar-sur-Seine, qui nommait M. Mesgrigny, il n'y a pas eu de résultat au premier tour.

A Carcassonne (2^e collège), M. Mahul, M., remplace M. Fargues, O.

A Saint-Affrique (Aveyron), M. de Courtois, O., remplace M. Vergnes, M.

A Forcalquier, M. de la Plane, M., succède à M. le général Laidet, O.

A Digne, M. le vicomte d'Oraison, M., succède à M. Gravier, nommé pair.

A Angoulême, M. Albert, O., remplace M. Bouillaud, O.

A Cognac, M. Gabriel Martel, M., remplace le baron Lemerrier, M.

A Bourges (1^{er} collège), il n'y a pas eu de résultat au premier tour. M. Mayet-Génétry succédera probablement à M. Mater, ministériel comme lui. Au 2^e collège, il n'y a pas eu de résultat au premier tour; mais M. Bonnaire, transfuge de l'opposition, sera battu par M. Prosper Hochet, M.

Il n'y a pas eu de résultat au premier tour à Beaune, qui nommait M. Mauguin.

A Dinan, M. Dutertre, O., est remplacé par M. Brignon de Lehen, probablement ministériel.

A Aubusson, M. Cornudet, nommé pair, a été remplacé par M. Sallandrouze Lamornaix, O.

Pas de résultat au premier tour de scrutin à Valence.

A Romans, M. Dubouchage, O., est nommé contre M. Giraud (de la Drôme), député sortant, M.

Nous avons déjà dit que M. de Salvandy succède, à Evreux, à M. Dupont (de l'Eure), à qui M. Legendre a laissé le collège de Brionne.

A Nogent-le-Rotrou, M. Subervic a eu 123 suffrages, M. Emile

Pereire 123 aussi, et le colonel Lebreton 81. Il est à craindre que M. E. Pereire n'ait été élu au second scrutin.

A Quimperlé, M. Drouillard, M., au lieu de M. de Langle, démissionnaire.

A Uzès, M. C. Teste, M., au lieu de M. Labaume, pritchardiste. A Toulouse (2^e collège), M. de Genoude remplace, ainsi que nous l'avons déjà dit, M. de Valmy, démissionnaire.

A Mulhouse, M. Emile Dolfus, maire de Mulhouse, a été nommé en remplacement de M. Kœchlin, M., qui s'est fait nommer à Altkirch, en remplacement de M. Pfleger, décédé.

A Montpellier (2^e collège), M. Reynaud, maire de Cette, M., succède à M. de Larcy, O.

A Saint-Pons, M. Benoit Fould, M., est nommé contre M. Floret, O.

M. Thabaud de Linnetières, M., remplace M. Heurtault du Mez, O.

A Grenoble, (1^{er} collège), M. Casimir Royer, O., a renversé M. Alphonse Périer, M.

Pas de résultat à Orléans au premier tour de scrutin; au 2^e collège, M. Lecoulteux, M., remplace M. Sevin-Mareau, devenu pair.

M. de Salles, M., succède, à Montargis, à M. Cotellet.

A Paimbœuf, M. Colombet, O., remplace M. l'amiral Leray, pritchardiste.

M. Dessaigne, M., a renversé, à Vendôme, M. de Belleyne fils, député sortant.

A Villeneuve-d'Agen, M. Paganel, M., cède la place à M. Charles Lespès, O.

A Carélan, M. le duc de Plaisance, M., prend la place de M. Vieillard, O.

A Reims et à Eprenay, pas de résultat au 1^{er} tour de scrutin.

A Château-Gontier, M. Martinet, M., au lieu de M. Dubois-Fresnay, O.

A Montmédy, M. Jamin fils remplace M. Jamin père, pritchardiste, nommé à la pairie.

M. Delangle, nommé à Cosne, remplace M. Lafond, nommé pair.

A Hazebrouck, M. Pichon, M., remplace M. Behaghel, O.

A Cambrai (2^e collège), M. Corne, O., est remplacé par M. de Saint-Aignan.

A Avesnes, M. Behic, M., a battu M. Marchand, O.

A Compiègne, M. Henri de l'Aigle, M., succède à M. Barillon, O.

A Domfront, M. Aylies, O., est remplacé par M. de Torcy, M.

A Alençon, pas de résultat au premier tour de scrutin. Ce collège nommait M. Mercier (de l'Orne). L'opposition a la majorité dans ses mains.

A Montreuil, M. d'Elchingen, M., remplace M. d'Hérabault, O.

A Saint-Omer, 1^{er} et 2^e collèges, M. Quenson, M., remplace M. Armand, O., et M. Lefebvre-Hermant, M., M. de Keysère, O.

M. Léon d'Herlincourt, au 2^e collège d'Arras, prend la place de M. Harté, nommé pair de France.

A Amberg, M. Vimal, O., remplace M. Molin, M.

M. Gustave de Beaumont est bien nommé, comme nous l'avons annoncé, à Mamers et à Saint-Calais, dans ce collège en remplacement de M. de Montesquiou, M.

M. de la Guiche, M., remplace à Charolles M. Lacroix, O.

A Meaux, il y a ballottage entre M. Lebobe, M., et M. Lafayette, O.

A Amiens, M. Cretan, O., remplace M. Massey, pritchardiste; mais dans le même département M. Veyson, M., succède à M. Estancelin, O., et M. Dutens, M., à M. Tillet de Clermont, O. aussi.

A Lavaur (Tarn-et-Garonne), M. Daguilhon-Pujol, M., prend la place de M. Espigat, O.; mais M. le vicomte Decazes, M., a été renversé par M. d'Aragon, O.

M. de Gêrente, M., prend la place d'un autre ministériel, M. Bernardi.

M. Palotte, O., remplace M. Baumes, M.

A Marseille, M. Clappier, M., est nommé à la place de M. Reynard, envoyé au Luxembourg, et M. Louis Reybaud, O., remplace M. de Surian, O. légitimiste.

A Lombez, M. Léonce de Lavergne, M., succède à M. de Panat, O. légitimiste.

A Cahors, M. Pélissier de la Mirandole, M., l'a emporté sur M. Cayx, M. aussi.

A Martel, M. Calmon fils remplace M. de Saint-Priest, O.

ELECTIONS GÉNÉRALES.

GRENOBLE. — 1^{er} COLLÈGE (*intra muros*).

Votants, 440.

M. Casimir Royer, candidat de l'opposition, 221 voix.

M. Alphonse Périer, député sortant et candidat ministériel, 215.

Voix per lues, dont une pour M. de Cormenin, 4.

M. Royer, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député.

GRENOBLE. — 2^e COLLÈGE (*extra muros*).

Votants, 675.

M. Félix Rial, candidat ministériel, 434 voix.

M. Crozet, candidat de l'opposition, 239.

Voix perdues, 2.

M. Rial a été proclamé député.

A Saint-Marcellin, la majorité a fait défaut à M. Saint-Romme, niens instants.

La fin qu'eut le vaillant David Krockgeret-Willis fut plus noble encore. Véritable loup marin, il se vit attaqué du spleen dès que l'âge l'obligea à quitter la mer. Son seul plaisir était de parler de ses campagnes avec Drill, ancien marin qu'il estimait beaucoup. Vouloir mettre fin à son existence, il imagina de se procurer une mort telle qu'il l'avait toujours désirée.

Il fit construire un petit *bachot* en forme de vaisseau de guerre qui fut lancé à l'eau, dans la Tamise. Le capitaine se fit conduire à bord et figura un combat avec Drill qui, depuis terre, lui tira à poudre. Au milieu d'un nuage épais de fumée et appuyé contre le grand mât, le brave David, le sabre à la main, excitait les siens à se défendre et à vendre chèrement leur vie. Après une lutte glorieuse, voyant que tout est perdu, il se couvre de son pavillon, met le feu à la sainte-barbe et saute avec son bâtiment.

Douze ans après sa fondation, la société ne comptait plus que cinq membres. Le secret de cette institution était connu du public, et on l'appelait *la société du suicide*. Plusieurs avaient sollicité d'y être admis, mais on leur avait refusé. On ne voulait pas que de nouveaux visages vissent augmenter la tristesse générale. La société formait une famille qui devait s'augmenter chaque jour et non devenir plus nombreuse. Les cinq membres qui restaient, lesquels, outre leur fortune particulière, possédaient encore l'héritage de quatorze compagnons défunts, confièrent au sort l'ordre dans lequel chacun d'eux devait se suicider. Les quatre premiers effectuèrent leur suicide très exactement; mais le cinquième, nommé Beauvill, manqua de courage. Il voulut survivre à ses vingt-neuf frères, dont il avait partagé la mélancolie pendant quinze ans. Ce n'était pas sa faute, l'amour des richesses l'avait guéri du spleen.

Mais le public se constitua son juge et le condamna. S'il sortait à la rue, le peuple le suivait en proférant des cris et des menaces, et il brisait les vitres de sa maison. On le défia, on l'obligea à se battre, on l'accabla de mauvais procédés; mais rien ne put le décider à se tuer. Pour fuir des prétentions si importunes, il résolut de venir sur le continent; il s'embarqua à Douvres par une belle matinée d'avril. Pendant la traversée, il s'éleva une grande tempête, le navire fit naufrage, et Beauvill périt avec tout l'équipage.

(Traduit de l'espagnol.)

grande promptitude dans l'exécution de la sentence fut l'objet de quelques critiques.

Au second terme fixé par la société, le second candidat que désigna le sort s'exprima de cette manière :

« Je suis fils d'un libraire qui s'est ruiné en imprimant les œuvres des dames de son temps. Mon père professait un si grand culte pour le beau sexe, qu'il ne pouvait refuser un manuscrit présenté par une main blanche. Il se déclara en faillite alors que je n'avais pas encore fini mes dix-huit ans. Un matin l'idée me vint de faire fortune. Je m'embarquai pour l'Amérique et je devins riche. Il y a dix ans à peu près, je vins à Londres, et je commis l'imprudence de me marier avec une femme auteur. Ah! pourquoi oubliai-je si tôt le passé!

« A peine marié, mon nouvel état me causa un ennui incroyable. Ma maison n'est pas un enfer, mais bien un purgatoire parsemé d'épreuves d'imprimerie, de taches d'encre et de chapitres de romans. Le caractère de ma femme m'est à charge, et je dois la supporter dans ses inspirations, dans ses travaux et dans ses excessives fatigues; rêvant toujours des spectres, des échafauds et des ombres ensanglantées, elle m'accable de phrases détachées et d'œuvres compactes, et je dois la supporter en page, en feuillet, en volume. Voilà l'origine de la mélancolie qui me dévore. Il y a trois mois que ma femme est partie pour le continent, sous prétexte qu'un libraire lui a commandé un livre sur Paris et les Parisiens; malheureusement ma femme travaille avec beaucoup d'activité, et demain, au plus tard, elle sera de retour. »

Il était impossible de ne pas être touché des peines de ce malheureux mari. Qui n'aurait pas eu pitié de son infortune? Le suicide semestriel fut si ponctuellement exécuté, que bientôt une nouvelle place resta vacante dans la société. Avec les richesses de celle-ci on avait construit sur les bords de la Tamise une magnifique maison renfermant tout ce qui pouvait être agréable pour un suicide. Sur le bord de la rivière, il y avait une élégante terrasse qui dominait les vagues et qui était destinée à ceux qui auaient la fantaisie de se précipiter dans le fleuve. Il y avait aussi une salle de bains réservée à ceux qui voudraient s'ouvrir les veines dans l'eau tiède, à la manière des philosophes de Rome et d'Athènes. Un belvédère très élevé invitait les amateurs à se précipiter d'une hauteur de vingt-cinq

toises. Des cordes neuves et frottées de suif, assujetties par de forts anneaux de fer, pendaient aux arbres les plus feuillus du bois. Un arsenal rempli de pistolets, de fusils et de poignards était ouvert en face d'un laboratoire de pharmacie, où l'on pouvait se procurer de toute espèce de poisons. Mais tous ces moyens furent méprisés par quelques sybarites comme trop vulgaires.

Il y avait trente ans qu'un riche nabab (prince du Mogol), membre de la société, était affligé du spleen; c'était un vieillard de soixante et douze ans. Ses parents attendaient avidement sa mort pour s'approprier l'infinité de millions qu'il possédait. Dans les diverses visites que lui firent ses neveux, ils parvinrent à établir un inventaire de ses meubles.

Le nabab les haïssait tellement, qu'il avait donné à chacun d'eux le nom d'une de ses maladies, tels que catarrhe, rhumatisme, goutte, etc. Il habitait dans Londres un palais plein de richesses, et chaque jour il avait de nouveaux caprices. Un jour, il voulut être antiquaire, et il employa plusieurs millions en antiquités; un autre jour, la bibliomanie s'empara de lui, et il acheta les livres les plus rares et les manuscrits les plus recherchés. Après cela, il voulut être artiste, et remplit ses salons de tableaux magnifiques et d'admirables statues.

Lorsque le nabab crut avoir assez vécu, lorsque son spleen, composé d'infirmités et de haine pour ses parents, l'eut entièrement poussé à bout, il avisa une fin splendide et digne de lui. Sur une haute colline des jardins de la société, il fit construire un brillant pavillon, dans lequel il fit placer ses meubles et ses tapis les plus riches, ses livres les plus rares, ses tableaux et ses statues précieuses. Devant la porte, il fit mettre une statue de Vénus, que les connaisseurs attribuaient à Praxitèle, et dont il avait refusé vingt mille guinées. Lorsque tout fut arrangé, il réalisa toute sa fortune en bons au porteur, lettres de change, obligations, billets de banque et autres titres de différentes nations; tout ce papier représentait une valeur de quarante millions. Il en fit faire un matelas, et le jour destiné à l'accomplissement de son dessein, il dina tranquillement, et se dirigea ensuite vers le pavillon en fumant son cigare. Il avait auparavant écrit une lettre à ses compagnons, et il l'avait laissée dans le salon de la société. Nouveau Sardanapale, il fut bientôt consumé par les flammes au milieu de ses richesses. Ses frères respectèrent sa volonté et ne troublèrent pas ses der-

... suite des intrigues pratiquées et des calomnies répandues...
... les campagnes ayant été, à ce qu'il paraît, plus...
... M. de Béranger a été nommé député à 17 voix...
... M. Sapey a été, comme d'habitude, réélu sans oppo-
... A Voiron, M. Sapey a été, comme d'habitude, réélu sans oppo-
... A Romans, M. Giraud, député pritchardiste, est remplacé par
... M. Dubouchage, candidat de l'opposition, qui a obtenu une très
... majorité.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

Nous recevons de la Tour-du-Pin la lettre suivante :

« La Tour-du-Pin, le 2 août au soir.

« Monsieur le rédacteur,
« Voici en deux mots le résultat de la journée:
« L'opposition triomphe; M. Marion vient d'être de nouveau
« proclamé député. La lutte a été chaude, et je vous assure que chez
« le peuple n'a pas donné sa démission.
« Jamais on n'avait encore réuni un aussi grand nombre d'élec-
« teurs: il y avait 454 votants sur 485 électeurs inscrits.
« Au premier tour de scrutin, M. Marion a obtenu 233 voix,
« Nadaud 212. Les autres voix ont été perdues.
« Nous comptons sur une majorité beaucoup plus considérable,
« car il est impossible de vous dire tous les moyens de corruption
« auxquels on a eu recours. »

— On lit dans le même journal :

« Des voitures avaient été envoyées par l'administration dans la
« plupart des bourgs de nos montagnes pour amener les électeurs
« en pensant. A Mens, au Monastier, un sentiment de pudeur qui
« n'est pas encore le moment. On s'occupe à recueillir les faits, ou
« plutôt à en réunir les preuves, car ils ne sont que trop notoires.
« Ils vont être l'objet d'une protestation annexée au procès-verbal,
« protestation qui sera développée et complétée dans une pétition
« adressée à la chambre. »

« Nous nous trompons, quelques uns ont laissé afficher leur
« vote; ce sont ceux que nous avons vus, comme en 1842, et plus
« nombreux encore qu'en 1842, arriver jusqu'à la porte des collèges,
« sous la garde et conduite de percepteurs ou d'autres agents, mar-
« chant en file et avec toute l'humilité contenue du bétail qu'on
« mène vers l'écurie.
« Et combien d'autres turpitudes nous aurions à signaler! Mais
« n'est pas encore le moment. On s'occupe à recueillir les faits, ou
« plutôt à en réunir les preuves, car ils ne sont que trop notoires.
« Ils vont être l'objet d'une protestation annexée au procès-verbal,
« protestation qui sera développée et complétée dans une pétition
« adressée à la chambre. »

« Nous nous trompons, quelques uns ont laissé afficher leur
« vote; ce sont ceux que nous avons vus, comme en 1842, et plus
« nombreux encore qu'en 1842, arriver jusqu'à la porte des collèges,
« sous la garde et conduite de percepteurs ou d'autres agents, mar-
« chant en file et avec toute l'humilité contenue du bétail qu'on
« mène vers l'écurie.
« Et combien d'autres turpitudes nous aurions à signaler! Mais
« n'est pas encore le moment. On s'occupe à recueillir les faits, ou
« plutôt à en réunir les preuves, car ils ne sont que trop notoires.
« Ils vont être l'objet d'une protestation annexée au procès-verbal,
« protestation qui sera développée et complétée dans une pétition
« adressée à la chambre. »

« Nous nous trompons, quelques uns ont laissé afficher leur
« vote; ce sont ceux que nous avons vus, comme en 1842, et plus
« nombreux encore qu'en 1842, arriver jusqu'à la porte des collèges,
« sous la garde et conduite de percepteurs ou d'autres agents, mar-
« chant en file et avec toute l'humilité contenue du bétail qu'on
« mène vers l'écurie.
« Et combien d'autres turpitudes nous aurions à signaler! Mais
« n'est pas encore le moment. On s'occupe à recueillir les faits, ou
« plutôt à en réunir les preuves, car ils ne sont que trop notoires.
« Ils vont être l'objet d'une protestation annexée au procès-verbal,
« protestation qui sera développée et complétée dans une pétition
« adressée à la chambre. »

— Nous lisons dans la *Mouche* :

« Certain contrôleur a montré, dit-on, dans les dernières élec-
« tions, une tactique qui met au jour sa haute capacité, et le recom-
« mande au gouvernement en général et à M. Poizat en particulier.
« Nanti d'un registre, il a parcouru les campagnes, s'arrêtant chez
« tous les électeurs et s'enquérant de leurs plaintes. « Etes-vous trop
« imposés? Dites-le, et, si vous votez pour M. Poizat, je vous déchar-
« gerai. Votre patente est-elle trop élevée? Je vous la diminuerai de
« moitié. » Et les jobards d'électeurs de donner dans le panneau et
« de promettre leurs voix en échange d'une diminution d'impôts. On
« évalue à plus de quarante le nombre de ces jobards pris au registre.
« On assure que cet excellent contrôleur recevra en récompense la
« perception de Bâgé-le-Châtel, devenue vacante par la mort de
« M. Moizin. Ce sera justice!... »

Plusieurs journaux de Paris rapportent le fait suivant, à la date
du 4 août :

Hier au soir, un cortège de dix-huit voitures, se suivant à la
file, est arrivé devant l'hôtel de M. Jacques Lefebvre. Chacun se mettait
sur les portes: on croyait que c'était une grande députation d'élec-
teurs conservateurs qui venaient féliciter M. Jacques Lefebvre sur son
élection. Mais pas une seule portière ne s'est ouverte. On a vu seulement
des huit cochers mettre pied à terre; ils venaient réclamer le prix de
leur journée employée à voiturier les amis du candidat. »

On écrit de Melun (Seine-et-Marne) :

Le ministère vient de recevoir ici à la face même de l'un de ses membres,
l'amiral de Mackau, ministre de la marine, électeur de notre collège, une
déclaration étonnante qu'elle est significative.
Le chef de division du ministère des affaires étrangères, destitué à l'oc-
casion du vote Pritchard, l'honorable M. Drouyn de Lhuys, vient d'être
proclamé député au premier tour de scrutin.
Cette élection a été marquée par un fait bien piquant.

Les juges du tribunal de Melun, ancien avoué à la cour royale de Pa-
ris, M. R. P., qui, dit-on, voudrait être nommé conseiller à Orléans, ou
même faire à cet égard quelque fonds sur l'influence de l'infortuné
M. Clément, candidat ministériel, avait invité à déjeuner un ancien fermier,
homme complètement illettré, et qui a besoin d'avoir recours à une main
étrangère pour écrire son vote.

Le désert, voilà le zélé magistrat qui propose à son convive de descen-
dre au lieu de la réunion, afin d'y voter. « Un moment, je ne suis pas
répondit l'électeur; je puis rester avec vous tant qu'il vous sera
agréable. — Mais votre vote? — Mon vote! Mon cher juge, votre invitation
est le plus grand honneur, et j'ai pris la précaution de voter avant
de venir. »

Le zélé magistrat, et il se trouve que le rusé campagnard avait voté pour le
candidat de l'opposition, et mangeait tranquillement la côtelette du cour-
sif, le plus chaud du candidat ministériel. »

La ville de Mayence vient d'être le théâtre d'une émeute assez grave
qui a été appelée la *révolution du pain*. En dépit des belles récol-
tes, les spéculateurs tiennent à maintenir les céréales le
plus possible à haut prix, à l'aide de manœuvres dans lesquel-
les ils sont aidés par les boulangers. Ceux-ci avaient tout-à-
coup baissé le prix du pain dans la Hesse électorale, où il n'est pas taxé,
et ils ont accablé le bruit d'une disette, ils en avaient soustrait à
une masse considérable.

Le 17 juillet, la foule se souleva à coups de hache. Les armoires et
les pains cuits, furent enfoncés et pillés. Des boulangers
furent de leur lit et coururent grand risque d'être pendus, avant
d'être défilés, qui n'est que de seize hommes, eût pu arriver, plus
tard, et de couvrir le bourgmestre Nack que de se com-
miser. La garnison intervint, et l'effervescence se calma,
mais elle fut faite de mettre un terme aux accaparements.
Les monopoles s'étaient répandus dans les villages et
la plus grande partie de la récolte encore sur pied. Le gou-
vernement, dit-on, défend de faire le commerce des grains autre-
ment que sur le marché.

« Cette mesure est tout simplement un palliatif; elle n'empêchera pas les
capitalistes de produire des hausses ou des baisses factices et d'accaparer
indirectement les denrées. Dans l'état actuel des lois, les gouvernements
comme les particuliers sont impuissants contre la féodalité du capital, et
ils la subissent comme ils ont, au dixième siècle, subi la féodalité du sabre,
aussi long-temps du moins qu'ils recourent à des demi-mesures, et qu'ils
n'interdiront pas tout monopole en le prenant eux-mêmes pour eux. Non-
seulement alors les cas d'accaparement et de disette factice devien-
draient impossibles, mais l'Etat, encaissant une partie des bénéfices qui
vont se perdre aujourd'hui dans la caisse de spéculateurs éhontés, pourrait
alors diminuer considérablement, sinon abolir complètement les impôts,
tout en fournissant de meilleures qualités et à plus bas prix. Mais c'est là
une question qui ne doit pas être traitée accidentellement.

(*Démocratie Pacifique.*)

On lit dans l'*Océan* de Brest :

« Nous recevons de Pontaniou quelques renseignements au
moins fort étranges. On nous dit que trois Anglais, condamnés
l'année dernière par le 1^{er} conseil de guerre de Papeiti (Tahiti)
à dix ans de travaux forcés, et détenus depuis six semaines au ba-
gne de Brest, en auraient été extraits le 25 juillet, à huit heures du
soir, avec une précipitation extraordinaire, pour être transférés à
Pontaniou.

« On prétend que cette extraction a été la suite d'une lettre
écrite par un de ces Anglais à son ambassadeur à Paris, qui, d'a-
près les instructions de sa cour, aurait réclamé contre la condam-
nation de ses nationaux par un conseil de guerre français siégeant
dans un lieu que l'Angleterre ne considérerait point comme placé sous
l'autorité de la France. Ce qui nous donne lieu d'ajouter quelque
créance à cette supposition, c'est que l'on a eu ordre, tout récem-
ment, d'enlever les fers et les habits de forçat que ces hommes
avaient emportés à Pontaniou. Aurions-nous là un pendant à
l'affaire Pritchard? »

Un peu de patience, que la nouvelle chambre soit acquise au
ministère, et l'on en verra bien d'autres. Le gouvernement fran-
çais sera trop heureux d'obéir à ses bons alliés!

Chronique.

Hier soir, à dix heures, les élèves de l'école de chant, conduits
par M. Maniquet, leur professeur, sont allés dans la petite cour de
l'Hôtel-de-Ville, sous les croisées de M. le maire, chanter en chœur
plusieurs morceaux, et cela en l'honneur de sa réélection.

Il est malheureux que M. Terme n'ait pas entendu tous les sar-
casmes que cette malencontreuse ovation faisait naître de toute part.
Les chanteurs ont eu l'heureuse idée de répéter à plusieurs repri-
ses un chœur qui finissait ainsi :

Allons sur la rive étrangère,
Allons planter notre étendard.

Vous conviendrez que ce morceau était de circonstance!

Aussi le public l'a-t-il pris pour une mystification, et des cris :
Charles VI! se sont fait entendre.

Mais le patriotique député avait tout prévu. Une nuée d'agents
de police et de sergents de ville sont sortis de la cour, et bientôt ils
ont été plus nombreux que les spectateurs, qui alors ont jugé con-
venable de laisser les hommes de la police jouir en paix du beau
triomphe de leur chef.

— M. le préfet du Rhône vient de faire publier son arrêté annuel
sur la chasse, dont voici les dispositions principales :

« Art. 1^{er}. L'ouverture de la chasse, dans le département du
Rhône, est fixée au 25 août prochain sur les terres dépouillées de
leurs fruits.

« Les seuls modes de chasse autorisés par le premier paragraphe
de l'art. 9 de la loi précitée sont :

« 1^o La chasse à tir;
« 2^o La chasse à courre;
« 3^o L'emploi des furets et des bourses destinés à prendre
le lapin.

« Tous autres modes ou procédés sont formellement défendus.

« Art. 2. La chasse est expressément interdite toutes les fois que
la terre est couverte de neige.

« Art. 3. Nul ne pourra chasser s'il n'est porteur d'un permis de
chasse.

« Ce permis, qui n'est valable que pour une année, donne à
celui qui l'a obtenu le droit de chasser, pendant le jour seule-
ment, et non pendant la nuit, sur ses propres terres et sur celles
d'autrui avec le consentement des propriétaires ou ayant-droit. »

— Par ordonnance royale en date du 28 juillet, les remplaçants
dans les armées de terre et de mer qui se présenteront pour dé-
poser, en un seul versement, aux caisses d'épargne du royaume,
le prix stipulé dans l'acte ou contrat de remplacement, devront pro-
duire, à l'appui de leur demande en versement, une expédition au-
thentique du traité de remplacement, si ce traité a été passé par-
devant notaires, ou, s'il a été fait sous seings privés, une copie
conforme certifiée et signée par les parties et dûment enregistrée.

La production de ce traité devra être accompagnée :

1^o Pour les remplaçants par substitution de numéros entre les
hommes ayant pris part au même tirage, de l'acte de substitution
délivré par le préfet;

2^o Pour les remplaçants admis par les conseils de révision, de
l'acte administratif de remplacement passé devant le préfet;

3^o Et pour les remplaçants qui ont lieu dans les corps des ar-
mées de terre et de mer, de l'acte administratif de remplacement
dressé par le sous-intendant militaire ou le commissaire aux re-
vues de la marine.

A l'égard des traités provisoires de remplacement passés dans
les six derniers mois du service militaire par des hommes qui se
trouvent encore sous les drapeaux, le prix pourra en être déposé,
à titre provisoire, dans les caisses d'épargne. L'admission de ce
dépôt aura lieu sur la production du traité accompagné d'un cer-
tificate d'acceptation délivré par le conseil d'administration du corps
auquel le remplaçant appartient.

— Les sieurs Roy (Guillaume),
Vigneron (Bertrand),
Déjean (Narcisse),
sont invités à passer au secrétariat-général de la mairie de Lyon,
pour retirer des titres qui les intéressent.

— La 139^e livraison de la *Revue du Lyonnais*, qui vient de pa-
raître, contient les matières suivantes :

I. Poésie : *Bourse*. — *Géorgiques*.

II. De l'état actuel de la Philosophie dans les Universités de l'Alle-
magne. — *Leipzig*, par Charles Buob.

III. *Encyclopédie Sébusienne*. — *Ambronay*, par M. J.-B. Rouyer.

IV. *Taurinole découverte à Lyon dans le Pont-de-Pierre*, par M. A.
de Boissieu.

V. *Pensées inédites*, par M. Petit Senn.

VI. *Nécrologie : Le docteur Martin jeune*.

VII. *Bibliographie : Carte du Rhône de Lyon à la mer*, par M.
Laurent Dignoscio. — *Les Chants des Vaincus*, par M^{me} Louise
Colet.

VIII. Variétés : *Moyen de tempérer l'éclat de la lumière dans les
églises rurales*, par M. Joseph Bard.

IX. Correspondance : *Lettre de M. Joseph Bard. — Réclama-
tion de M. Monneret, au sujet de la restauration du Pérugin*.

X. Théâtres : *Diogène*, comédie, par M. Félix Pyat. — M^{me} Dorval.
— M. Levassor.

XI. Chronique.

Nouvelles diverses.

Le 12 juillet, un incendie a presque détruit la ville de Méne-
men, à trois lieues nord-ouest de Smyrne, sur le golfe de ce nom.
Le feu est sorti d'un four et a immédiatement atteint le bazar, où
il a dévoré six cents boutiques. Vingt maisons turques, deux mos-
quées et un bain public ont été aussi consumés. Ce qui a donné
beaucoup de force à l'incendie, c'est la quantité de poudre qui se
trouvait dans les boutiques où on la vendait en détail.

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Dans le département, la surveillance la plus active est dé-
ployée par les maires des communes. Des gardes de jour et de
nuit sont organisées, et chacun met, à prévenir les sinistres,
un soin et une surveillance inconnus jusqu'ici. Disons, cependant,
que les menaces continuent à se produire sous diverses formes, et
principalement sous celle d'écrits anonymes.

« Une dame Guillot, boulangère dans la commune de Méry, a
reçu par la porte et trouvé dans sa grange des écrits incendiaires.
La gendarmerie, informée, a dressé procès-verbal et remis les
pièces d'écriture à qui de droit.

« Dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, depuis le sinistre
de Villadin, des mesures extraordinaires de précaution sont en
usage. Ce sont des menaces qui les ont provoquées.

« Notre correspondant de Marigny nous informe que sous la
porte de la maison d'un nommé Foustre, riche propriétaire, dans
la commune de Saint-Flavy, on a trouvé un écrit contenant ces
mots : « Le pays de Saint-Flavy sera réduit en cendres d'ici à cinq
jours. » Cette découverte a causé une stupéfaction générale.

« L'imagination frappée par cette menace, impressionnée déjà
vivement par les sinistres qui affligent depuis si long-temps nos
campagnes, les habitants de Saint-Flavy se sont rassemblés sur la
place, dans les rues, poussant des gémissements et se livrant au
plus violent désespoir.

« A Marigny, les habitants ne se montrent pas plus rassurés, et au
moment de clore sa lettre, notre correspondant nous informe qu'on
a trouvé au Dierrey une lettre indiquant que Faux-Villecerf, Pru-
nay, Belle-Ville, Saint-Flavy et Marigny y seront brûlés sous peu.
« C'est dans tout le voisinage un mélange d'effervescence et d'é-
pouvante indescriptible. »

— La femme B..., marchande parfumeuse, rue de Constantine, pratique
en outre la nécromancie, et savait faire valoir cette profession. Malheu-
reusement, ses prédictions ne se réalisaient pas, et les personnes crédules
qu'elle avait rançonnées à l'aide de ses mensonges finirent par porter
plainte au commissaire du quartier. L'une d'elles, la femme S..., qui était
venue la consulter de la rue Montorgueil où elle demeure, lui demanda
un philtre pour ramener à elle son mari qui la laissait pour courir après
une grisette.

« Je ne compose pas de philtres, lui répondit la femme B...; mais nous
avons d'autres moyens. Je vais d'abord vous faire le grand jeu pour lire
dans la pensée de votre mari, puis nous aviserons après à ce qu'il faudra
entreprendre. »

La sorcière, en effet, lut dans les cartes tous les dérangements de l'é-
poux volage, puis elle se fit remettre une première fois 57 f., plus 3 f.
pour les cartes. Elle demanda ensuite une chemise blanche et une che-
mise sale du mari. Ces objets, ainsi que les 57 f., devaient servir, disait-
elle, à des pratiques de sorcellerie, qui opéreraient d'une manière in-
faillible.

Mais le sieur S... se montra plus inconstant que jamais, et ses procédés
envers sa femme annonçaient plutôt le mépris qu'un rapprochement.
M^{me} S... retourna vers sa sorcière qui, loin de se déconcerter, lui répon-
dit que l'affaire avait manqué, parce qu'elle n'avait pu entreprendre une
chose pour laquelle il lui fallait encore une somme de 40 f. M^{me} S...
donna bien vite cet argent; mais le lendemain son mari, qui n'avait ja-
mais levé la main sur elle, la battit parce qu'il manquait dans le ménage
une centaine de francs dont elle ne pouvait lui rendre compte. M^{me} S...
comprit dès ce moment qu'elle avait été prise pour dupe, et c'est alors
qu'elle se décida à porter plainte, et que la nécromancienne fut mise à la
disposition du parquet. (Droit.)

— L'Autunois pouvait se vanter, il y a quelques mois, de posséder un
des plus gros arbres, non seulement du Morvan, mais encore de la France
entière. L'hiver dernier, on a coupé un châtaignier colossal qui se trouvait
sur le territoire de la commune de la Grande-Verrière, dans une prop-
riété appartenant à M^{me} veuve Pinard. Cet arbre avait, un peu au-dessus
du sol, plus de 12 mètres de circonférence. On a pu en retirer 2,000 mè-
tres de bois de charpente, 200 pièces de merrain et 20 chariots de
branchages. Là où les branches se réunissaient au tronc, un chêne de
7 mètres de hauteur enfonçait ses racines dans un épais débris de
feuilles. Au rez-de-chaussée de cet édifice végétal, assez grand pour qu'un
chêne pût y vivre commodément, se trouvait une cavité de 2 mètres
50 centimètres environ de hauteur et de 2 mètres 50 centimètres de
large. A l'époque de la cueillette des châtaignes, garçons et jeunes filles
ne manquaient pas de danser des rondes dans cette ouverture.

Quel âge avait ce châtaignier? On sait que, des recherches physiologico-
végétales d'Adanson et de Decandolle, il résulte qu'un baobab du Sénégal
était âgé de 5,150 ans, et que le fameux cyprès distique de Chapultepec,
encore existant, doit être plus vieux encore. Le châtaignier morvandau
n'était probablement qu'un enfant, comparé à ces Mathusalem de la
végétation.

— Voici sur l'établissement des phares sur les côtes de France des dé-
tails empruntés à des documents émanés de l'administration des travaux
publics :

Aujourd'hui 50 phares, tant de l'ancien que du nouveau système, sont
allumés sur nos côtes maritimes. Outre ces feux, destinés à signaler au loin
les principaux atterrages, 102 feux de moindre portée éclairent les en-
trées des rades et des ports les plus fréquentés.

Tous les nouveaux phares sont éclairés par des appareils lenticulaires ou
dioptriques, dont l'expérience a suffisamment démontré la supériorité sur
les réverbères paraboliques. Cette supériorité est aujourd'hui universelle-
ment reconnue. Sur la demande des légations d'Angleterre, de Suède et
de Norvège, des Pays-Bas, de Belgique, d'Espagne, de Sardaigne, de Tos-
cane, des Etats-Unis, de Naples, de Prusse et de Danemark, de semblables
appareils, des modèles et des documents théoriques ont été mis par l'ad-
ministration des travaux publics à la disposition des ingénieurs de ces di-
verses puissances. Plusieurs d'entre eux sont venus étudier dans nos ateliers
et dans nos phares les détails relatifs à la construction ainsi qu'au service
des appareils dioptriques, et l'on compte à l'étranger de nombreux établis-
sements de cette espèce.

L'horizon de nos grands phares s'étend généralement de 45 à 55 kilomè-
tres pour un observateur placé à 12 ou 15 mètres au-dessus de la surface
de la mer. Cette portée, plus que suffisante pour les besoins ordinaires de
la navigation, est de beaucoup inférieure à la distance jusqu'à laquelle
pourraient être vus à l'œil nu, dans un beau temps, par un observateur
suffisamment élevé, les éclats de lumière des appareils lenticulaires tour-
nants de premier ordre. Nous citerons pour exemple celui du mont d'Agde.
Lorsque l'atmosphère est dégagée de vapeurs, les éclats de ce phare sont
facilement aperçus de la plate-forme du phare du mont Béarn, à la dis-
tance de 92 kilomètres, et leur portée, dans ces circonstances favorables,
atteint certainement un degré du méridien.

— On écrit de Prague (Bohême) :

« Un crime affreux a épouvanté les habitants du village de Bleschicht,

situé dans le cercle de Beraun. Des enfants jouaient devant la porte d'une maison; l'un d'eux, garçon de neuf ans, a adressé des injures à son grand-père, âgé de soixante-trois ans, qui venait à passer. Cette insolence mit le vieillard dans une telle colère, qu'il saisit le malheureux enfant par les jambes et lui frappa sa tête contre le seuil de la porte, et avec une telle violence, que l'enfant eut le crâne brisé et expira bientôt, au milieu d'horribles souffrances, dans les bras de sa malheureuse mère, que le bruit de la querelle avait attirée, mais pas assez à temps pour prévenir cet acte barbare. »

ARCHÉOLOGIE. — Deux trouvailles curieuses ont été faites le 28 dans la vieille église de Choué, au canton de Moudoubleau (Loir-et-Cher). Des ouvriers occupés à des réparations ont, dans un mouvement de terrain, mis à jour un pot de grès assez profondément enfoui, qui renfermait 281 pièces de monnaie, dont une grande partie en argent, à l'effigie des rois Henri II et Henri III.

Presqu'en même temps, on découvrait un cercueil en plomb, indiquant, par son inscription, qu'il contient les restes de dame Jeanne, comtesse d'Allecy, Fontenail et Portaluche, décédée en l'année 1604.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 31 juillet de la chambre des lords, le marquis de Lansdowne, sur une interpellation de lord Montague, a déclaré que le ministère s'occupait des moyens de subvenir à la nouvelle disette, qui menace l'Irlande.

Le même membre du cabinet a donné à la chambre l'assurance que les bruits naguère avancés sur l'existence du choléra asiatique à Londres étaient sans fondement. Une enquête spéciale n'a trouvé aucun cas de choléra asiatique ni dans les hôpitaux ni dans les maisons particulières.

Toutefois, l'administration a cru du devoir de la prudence d'établir et de propager dans la ville de Londres diverses ressources de salubrité.

— La proposition de lord John Russell relative à l'établissement de droits égaux sur les sucres parcourt rapidement, dans la chambre des communes, les phases diverses qui doivent l'inscrire définitivement au nombre des plus difficiles conquêtes du parlement actuel. Au commencement de la semaine prochaine, elle pourra être portée devant la chambre des lords, qui l'adoptera malgré tout son mauvais vouloir.

Dans quinze jours probablement, la proposition sera convertie en loi.

CAUCASE.

La Gazette d'Augsbourg du 30 juillet annonce qu'à la date du 10 du même mois, Schamil avait reparu à la tête de forces plus imposantes que jamais. On évalue à plus de 20,000 hommes le nombre des troupes conduites par ce chef, qui, selon le journal, n'en avait jamais réuni plus de 8,000. On s'attendait à une attaque de la capitale de la Transcaucasie. Mais, au 10 juillet, Schamil ne s'était encore livré qu'à des expéditions partielles et hardies contre des corps de l'armée russe.

La nouvelle campagne promet d'être chaude. L'armée russe se dispose à une vigoureuse défense. Pendant qu'une ligne de forts établie par le prince Woronzow, et que des dépôts de troupes placés çà et là dans le pays, tendent à entraver la marche de Schamil et de ses lieutenants, et à retenir la fidélité des tribus soumises, l'armée russe se divise en trois colonnes pour poursuivre et cerner l'ennemi.

La colonne principale de Grossnaia descend la vallée de l'Argum sous la conduite des généraux Freytag et Luders, et peut être du général en chef lui-même, le prince Woronzow. Cette colonne doit s'acharner à la poursuite de Schamil jusque dans son dernier refuge. Les deux autres colonnes agiront, la première dans le

Daghestan, et la seconde dans la Cachétie.

Nous n'apprenons pas des nouvelles de la campagne d'été avant le mois de septembre.

IRLANDE.

On lit dans le *Globe* :

« Une rupture entre les membres de l'association était devenue inévitable; elle a eu lieu. M. John O'Connell ayant fait, dans l'association du rappel, une critique amère du journal la *Nation*, qui défend les principes de la force physique, M. Mitchell, éditeur de la *Nation*, a pris la défense du journal. M. Meagher, membre de la *Jeune-Irlande*, a discuté à son tour les principes de M. O'Connell père sur les moyens d'agitation morale et pacifique qui ne doivent pas, suivant M. Meagher, exclure le recours à la force physique en cas de besoin.

M. John O'Connell a rappelé l'orateur à l'ordre. (Confusion.) M. Smith O'Brien : Je dois avouer que je ne vois rien de condamnable dans le discours de M. Meagher, et il me semble que nous ne devons pas agir de manière à faire croire que nous sommes les ennemis de la liberté de discussion.

M. John O'Connell : M. Meagher vient de soutenir des doctrines diamétralement contraires aux principes votés et aux règles fondamentales de l'association du rappel. Dès ce moment, je considère qu'il ne fait plus partie de l'association du rappel. Si l'association du rappel ne partage pas mon opinion à cet égard, je donne ma démission. Ainsi, que l'assemblée se prononce. (Confusion.)

M. Smith O'Brien et tous les membres de la *Jeune-Irlande* ne tardent pas à sortir de la salle, déclarant qu'ils cessent de faire partie de la société du rappel.

M. John O'Connell, qui paraît profondément ému, exprime le plus vif regret du parti que M. S. O'Brien et ses amis viennent de prendre. Rien de plus calamiteux pour l'Irlande, dit-il, que la séparation de tant d'hommes de cœur et de talent. Toutefois, ce que j'ai fait, ajoute-t-il, je l'ai fait avec conscience. Je prie l'assemblée de s'ajourner à lundi. Je pense pouvoir vous promettre que mon père assistera à cette séance, et qu'il s'efforcera autant que possible de cicatriser la blessure que vient de recevoir l'Irlande.

L'assemblée se sépare silencieusement.

BELGIQUE.

On assure que c'est pour mercredi que la chambre des représentants est convoquée pour recevoir communication du traité de commerce conclu avec les Pays-Bas.

Selon ce qu'on rapporte, ce traité consacre du côté de la Belgique le maintien des exceptions stipulées par la loi du 21 juillet 1844 en faveur de l'entrée de sept millions de kilogrammes de café des Indes néerlandaises, et d'une certaine quantité de tabacs en feuilles, importés par la frontière de terre, ainsi que les stipulations d'une autre loi relative à l'entrée des céréales du Limbourg.

Le droit sur le bétail gras est réduit de 25 0/0, et la réduction est portée à 56 0/0 sur le bétail jeune.

Parmi les dispositions favorables à la Belgique, on cite principalement, d'abord, un traité différentiel sur certains produits manufacturés, entre autres sur les tissus de laine, de lin et de coton, et les clous; le retour, sur d'autres, aux droits antérieurs à la loi néerlandaise du 19 juin 1845; l'admission à la jouissance des réductions consenties sur quelques produits français par le traité du 25 juillet 1840, et ensuite la faculté d'une importation directe par navires hollandais ou belges de huit millions de kilogrammes de café Java et autres produits des Indes néerlandaises, à l'exception, dit-on, des rotins et de certains bois qui ne compteront pas dans le chiffre indiqué. D'un autre côté, ces importations n'auront lieu que par navires belges, mais avec une légère augmentation sur le droit de sortie que paient les navires hollandais se dirigeant vers les ports de la mère-patrie.

L'importation du poisson frais aux droits réduits, qui sont, dit-on, de 5 fr. par 100 kilog. de poisson commun et de 9 fr. sur le poisson fin, est limitée à 2 millions de kilogrammes. La limitation de l'importation de la morue au droit de 10 fr. est fixée à 5,000 tonnes.

Des avantages spéciaux de navigation sont accordés aux navires hollandais qui, pour certains produits coloniaux et du Nord, jouiront du traitement du navire étranger arrivant du pays de production. D'un autre côté, il y a des stipulations favorables à la Belgique quant à la navigation sur la Meuse et le canal de Bois-le-Duc, mais il paraît que la connaissance du

texte même du traité est indispensable pour apprécier l'ensemble de ces stipulations.

PORTUGAL.

LISBONNE, 23 juillet. — La reine de Portugal est accouchée aujourd'hui d'un enfant.

Ibrahim-Pacha est arrivé le même jour et a assisté au *Te Deum* chanté à la cathédrale pour l'heureuse délivrance de S. M.

Bulletin de la Bourse de Paris du 4 août 1846.

Les cours ont éprouvé une légère amélioration. Avant l'ouverture, on fait 82 50, et le premier cours au parquet a été 83 55. Pendant toute la bourse le 3 0/0 est resté stationnaire entre ce cours et celui de 83 50, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, le 3 0/0 est resté demandé à 83 56. — Les affaires sont assez actives. — Aucune nouvelle.

Trois pour cent.		Versailles (rive droite).	
83	40	405	»
Quatre pour cent.	»	— (rive gauche)	»
Quatre et demi pour cent.	»	Paris à Orléans.	1272 50
Cinq pour cent.	122	Paris à Rouen.	975
Emprunt de 1844.	»	Rouen au Havre.	692 50
Trois pour cent belge.	»	Avignon à Marseille.	8
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.	100 1/4	Strasbourg à Bâle.	713 75
Cinq pour cent belge.	»	Orléans à Vierzon.	317 50
Cinq pour cent napoléon.	»	Orléans à Bordeaux.	547 50
Récépissés Rothschild.	100 50	Amiens à Boulogne.	»
Cinq pour cent romain.	100 5/8	Montebello à Troyes.	»
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord.	370
Banque de France.	3450	Dieppe et Fécamp.	700
Comptoir d'Escompte.	1192 50	Paris à Strasbourg.	486 25
Banque belge.	935	Tours à Nantes.	500
Caisse Lafitte.	1210	Paris à Lyon.	510
Obligations de Paris.	1370	Lyon à Avignon.	482 50
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.	465
Saint-Germain.	»	Bordeaux à la Teste.	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 6 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	877 50	876 25
prime d. 10.	»	»	»	»	885	»
Paris à Orléans.	»	»	1272 50	1271 25	1271 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	975	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	615	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	701 25	700	701 25	700
prime d. 10.	»	»	»	»	710	»
Paris à Lyon.	»	»	507 50	506 25	506 25	»
prime d. 10.	»	»	507 50	»	510	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDER, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy, Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

AVIS. Un ancien notaire de 1^{re} classe, jeune encore, qui a rempli ses fonctions avec une sévère probité, demande un emploi de clerc à Lyon ou dans la banlieue.

Une éducation finie et un travail facile l'ont rendu apte aux fonctions de secrétaire particulier, secrétaire d'administration, régisseur, chargé de correspondance ou de contentieux, etc.

S'adresser rue de la Reine, 40, au 3^e, de onze heures du matin à deux heures du soir. (833)

AVIS. On a perdu hier 5 août, du quai de la Saône à la place de Bellecour, une bourse renfermant 80 fr. en or et 3 f. 50 c. en monnaie.

La rapporter chez M. Delor, place des Célestins, n. 2. — Il y a 20 f. de récompense. (832)

MACHINE A VAPEUR

DE LA FORCE DE 8 A 10 CHEVAUX.

On la demande toute placée dans un grand local, à Lyon, et prête à fonctionner, à vendre ou à louer.

S'adresser au sieur Verset, rue Bât-d'Argent, n. 12. (1461)

GUÉRISON RADICALE DES YEUX

SANS OPÉRATION CHIRURGICALE et sans aucun moyen pharmaceutique.

M. SCHLESINGER, oculiste de Berlin, connu par sa nouvelle découverte pour guérir radicalement, au seul moyen de verres de lunettes, la cataracte, l'amaurose (goutte sereine), la presbyopie, la myopie, le strabisme (yeux louches), les inflammations, etc., s'est fixé à Lyon, quai des Célestins, 46, au 2^e.

M. SCHLESINGER donne des consultations tous les jours, de onze heures à deux heures, excepté les dimanches. (834)

A LOUER DE SUITE en une ou deux parties, Appartement de huit pièces, place Saint-Pierre, n. 2, à l'entresol.

S'adresser au café Kock. (831)

A VENDRE pour cause de maladie, un bon Fonds de pension bourgeoise bien achalandé, avec huit chambres garnies, et situé rue des Bouchers, 26. On donnera toutes les facilités pour les paiements. S'y adresser. (810)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50, à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

DU DOCTEUR CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les sucrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

PAR BREVET D'INVENTION (Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal. (EXTRAIT DE BALSEMURELLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : A Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnefou, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

A. FICHET,

SERRURIER-MÉCANICIEN De LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse d'Orléans, du duc de Nemours et du prince de Joinville, membre de la Société d'Encouragement et de l'Académie de l'Industrie.

BREVET D'INVENTION (Sans garantie du gouvernement.)

Médailles de bronze en 1834 et 1837; argent 1838 et 1840; platine 1841; or 1842.

A Paris, rue Richelieu, 77. A Lyon, place du Concert.

Ateliers, rue Neuve-des-Mathurins, 54, et rue Sainte-Anne, 63.

Fabrique à Etrépy (Seine-et-Marne).

FABRIQUE DE COFFRES-FORTS, NOUVELLES SERRURES DE SÛRETÉ.

BREVET D'INVENTION DE QUINZE ANS (Sans garantie du gouvernement.)

Pour un moyen de sûreté portatif, qui donne la sécurité des voyageurs dans les hôtels.

PRIX : 6 F. Le sieur Fichet vient de perfectionner les cais-

ses coffres-forts en construisant l'extérieur du fond avec les côtés d'un seul morceau de forte tôle, ce qui offre beaucoup plus de sécurité, puisque cela diminue le nombre des joints qui sont toujours faibles.

Il fabrique aussi des serrures de sûreté; si un malfaiteur est tenté d'en faire l'ouverture, il les ferme davantage; le propriétaire de la serrure, par sa clef, peut ouvrir comme primitivement.

Elles sont du prix de 25 fr. prises à la main, ou 30 fr. toutes posées, y compris la gâche, l'entrée, les vis, et le temps de l'ouvrier (garanties pour dix ans).

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Fichet prie qu'on ne confonde pas son travail des serrures et coffres-forts avec celui du même genre en apparence que l'on rencontre chez certains marchands de meubles, quincailliers et serruriers, particulièrement avec les serrures que l'on nomme verroux de sûreté, vendus par eux, représentant à leurs clefs six et huit garnitures, quand, au résumé, il n'y en a que quatre dans l'intérieur, et il n'y a point de délateur, pièce principale de ce système. C'est tromper le public.

Je suis le premier qui ait fabriqué la serrure à garnitures mobiles (brevet de 1829).

Elle est généralement reconnue comme étant la meilleure, et, certes, je ne souffrirai pas qu'on la fausse dans le principe où je l'ai instituée.

En outre, je ne comprendrai jamais que ce soit l'homme de la profession, qui doit s'opposer aux voleurs, qui trompe le premier.

Cette infraction à mes principes est exacte; je la contesterai partout où je la rencontrerai, en avertissant le public, qui est à ce sujet la classe inoffensive. A. FICHET. (6258)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5380)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

Cyso-Pompes en tous genres, Clyssoirs, et en cuir louches.

Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.